

Soutien à des ateliers technologiques Campagne 2023

Le Département STS souhaite apporter en 2023 son soutien à la création d'ateliers technologiques dans les thématiques du Département et accessibles dans le cadre de la formation doctorale.

Les formations proposées en priorité aux doctorant·e·s de l'Université de Bordeaux devront être validantes (intégration sur ADUM) dans le cadre de leur formation doctorale.

Le soutien financier pourra être d'un **montant maximal de 2500€ HT**, versé par virement sur une ligne budgétaire universitaire et couvrant les frais de l'atelier (consommables, accès aux équipements...) organisé, typiquement, sur une journée.

Calendrier de l'appel à projet

Les demandes de soutien pourront être transmises jusqu'au 23 janvier 2023 par courrier électronique, via le formulaire ci-dessous, à Alexandra Prevot (alexandra.prevot@u-bordeaux.fr) et à Gilles Guichard (gilles.guichard@u-bordeaux.fr).

Les résultats seront communiqués au plus tôt dans la dernière quinzaine de mars 2023, par courrier électronique aux porteur·e·s de projets.

Les fonds demandés seront immédiatement disponibles et devront être engagés avant la clôture de l'exercice 2023. Les porteurs des projets financés s'engagent à déposer leurs demandes de formation sur ADUM pour faire partie des formations disciplinaires des écoles doctorales. Les inscriptions aux formations se feront donc sur ADUM.

Gilles GUICHARD
Directeur du Département STS

Nom de
l'atelier/Journée
thématique

Nom du
responsable

Equipe
pédagogique

Financement
demandé

Description de
l'événement

Dates

Durée

Public

Objectif

Programme

Méthode pédagogique
